

# **Vevey : maintien du taux d'imposition, un OUI du bout des lèvres**

Résultat :

Bulletins rentrés :	4'664
(-) blancs :	105
(-) nuls :	9
Valables :	4'550

<b>OUI :</b>	<b>2'283</b>
NON :	2'267

Taux de participation : 41.06%

## Réaction de la Municipalité

Au terme du dépouillement de la votation populaire sur le taux d'imposition 2010, consécutive au référendum lancé contre la décision du Conseil communal du 08 octobre 2009, la Municipalité prend acte de ce vote serré mais constate qu'une majorité de Veveysans approuve la position raisonnable adoptée par les autorités de la ville.

La Municipalité remercie la population veveysanne, qui a privilégié le bien commun face à une vision plus individualiste de la communauté locale.

Le OUI sorti des urnes indique que la politique prudente adoptée depuis le début de la législature en 2006, qui a permis de réduire de manière importante la dette de la ville tout en assurant son développement urbain et social, a été comprise par les habitants.

Sur base de ce vote, la Municipalité confirme son intention de poursuivre cette politique, en utilisant prudemment les moyens à disposition afin de stabiliser à long terme le ménage communal.

Les investissements prévus ces prochaines années permettront à la fois d'entretenir le patrimoine communal et de développer harmonieusement le tissu urbain veveysan. Ils sont la garantie d'une croissance maîtrisée, au niveau tant des dépenses que des recettes, en tenant compte des besoins et des obligations qu'implique l'augmentation prévue de la population.